



Conciliation qui m'est défavorable

Par mael

suite à des graves soucis de voisinage un peu avant et pendant la pandémie, un couple de jeunes femmes demandent une conciliation amiable pour avoir de bonnes relations de voisinage avec nous.

Le conciliateur les a entendues, puis moi aussi...et nous a convoquées ensemble.

Juste avant la conciliation les jeunes femmes m'ont envoyées un affreux courrier mensonger me reprochant de taper JOUR ET NUIT dans les murs, plafonds, tuyauteries, radiateurs et j'en passe.

Verdict du conciliateur, car on pas le choix de dire grand chose pour se défendre, malgré dossiers déposés...

ces dames ne pourront recevoir que 4 fois par an en me prévenant, elles doivent mettre un isolant sous un tapis dans la chambre du fils qui nous tient éveillé jusqu'à 2 h du matin si pas école.

Pour ma part, je ne dois plus taper dans les radiateurs, chose que je n'ai jamais fait. J'ai un mari qui fait une dépression j'ai donné les certificats médicaux.

ces dames ont fait des démarches auprès de notre bailleur, du syndic copropriété (ils sont cousins) autres personnes de notre entrée que je connais depuis + 20 ans. Nous sommes âgées + 70 ans on n'a pu pendant la pandémie appeler la police lors des nombreuses invitations . Avec elles nous dormons en moyenne 4 heures par nuit. Je trouve honteux d'être obligée de signer un constat aimable que je n'ai jamais tapé dans les radiateurs alors que je ne l'ai pas fait. Je suis locataire. Que me conseillez-vous ? merci de votre réponse.